

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/05/2025 - 20758 - 2021 B 05414 - 899 470 637 - AAO TRANSPORTS

2025/20758
2024

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Tenir à date du service

Formulaire à déposer
en double exemplaire**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL AAO TRANSPORTS					
SIRET 8 9 9 4 7 0 6 3 7 0 0 0 1 3				Mél :	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
45 RUE DES MAZURIERS 92500 RUEIL MALMAISON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal				Déficit	
Bénéfice imposable à 15 % 9 778				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom/Adresse					
N°					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom/Adresse					
N°					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
Nom					
État de résidence					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					
Nom et adresse du conseil:					
Tél:					
Tél:					
OGA/OMGA					
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant: Nouad Hantouche					
Date: 31/12/2024					
Lieu: SAINT-DENIS					
Qualité et nom du signataire: Président					
Signature:					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire:					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2024

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
				e					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés;		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
* SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		AAO TRANSPORTS										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		45 RUE DES MAZURIERS 92500 RUEIL MALMAISON											
SIRET		8 9 9 4 7 0 6 3 7 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 3					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028	235 175	030	69 085	166 090						
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	235 175	048	69 085	166 090						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 270	070	12 270							
		Autres * (3)	072	2 294	074	2 294							
	Valeurs mobilières de placement		080	473	082	473							
	Disponibilités		084	31 957	086	31 957							
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Total II		096	46 994	098	46 994							
	Total général (I + II)		110	282 169	112	69 085	213 084						
PASSIF										Exercice N		NET	
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000							
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126		500							
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132								
	Report à nouveau			134		46 717							
	Résultat de l'exercice			136		8 311							
	Subventions d'investissement			137									
	Provisions réglementées			140									
	Total I			142		60 528							
Provisions pour risques et charges			Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		38 606							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3 000							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	22 561	172	37 033							
	Comptes courants d'associés			173									
	Autres dettes			175		73 918							
	Produits constatés d'avance			174									
	Total III			176		152 556							
Total général (I + II + III)			180		213 084								
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	90 705							
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AAO TRANSPORTS		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		31 112 2023				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue { Biens dont export et livraisons { 215 214							
	Services * { 217				218		539 429	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		755	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	540 184	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		6 847	
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		54 108	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		271 798	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243				244		1 875	
	Rémunérations du personnel *				250		131 584	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		15 778	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Dotations aux amortissements *				254		43 016	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259				262		536	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	525 542	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 642	
	Produits financiers (III) 280				Charges financières (V) 294		3 064	
	Produits exceptionnels (IV) 290							
	Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		1 801
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 467		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	8 311		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 311	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		1 467		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU - TE (44 octies A) 987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981			JEI (44 sexies A) 989					
ZRD (44 terdecies) 127			ZRR (44 quindécies) 138					
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991			Investissements et souscriptions outre-mer 344					
ZFANG (44 quaterdecies) 345			Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
BUD (44 sexdecies) 992								
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	9 778	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	9 778	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				SARL		AAO TRANSPORTS		Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456			
		Matériel de transport		460		143 804 462		90 705 464		466		234 509	
		Autres immobilisations corporelles		470		667 472		474		476		667	
Immobilisations financières				480		482		484		486			
TOTAL				490		144 470 492		90 705 494		496		235 175	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550		25 869 552		42 816 554		556		68 685	
		Autres immobilisations corporelles		560		200 562		200 564		566		400	
TOTAL				570		26 069 572		43 016 574		576		69 085	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1		2		3		4		5			
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
		6		7		8		9		10			
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values			
										Court terme*		Long terme	
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥	
												15 % ou 12,8 % ⑦	
												0 % ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total		578		580		582		584		586		581	
												587	
												589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594	
												595	
TOTAL								596		585		597	
												599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AAO TRANSPORTS		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AAO TRANSPORTS		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023.....		et clos le : 31/12/2023.....		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	539 429		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	539 429		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	755		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	755		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	60 955		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	76 215		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	536		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	137 706		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	402 477		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	402 477		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	539 429	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 9 9 4 7 0 6 3 7

Dénomination de l'entreprise AAO TRANSPORTS

Adresse (voie) 45 RUE DES MAZURIERS

Code postal 9 2 5 0 0

Ville RUEIL MALMAISON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 9 9 4 7 0 6 3 7

Dénomination de l'entreprise AAO TRANSPORTS

Adresse (voie) 45 RUE DES MAZURIERS

Code postal 9 2 5 0 0

Ville RUEIL MALMAISON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE SUR LE MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucunes dépenses de caractère somptuaire prévue à l'Article 233 quater du Code Général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 Décembre 2023**, se présente de la façon suivante (en annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2023**, s'est soldé par un résultat **bénéficiaire de 9 778 €uros** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbation.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble de monde économique.

Néanmoins nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudents en matière de prévision.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLES

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-705 du 12 juillet 1985 et n° 87-416 du 17 juillet 1987.

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- Aucune prise de participation dans une société
Ayant son siège social sur le territoire de la
République Française

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION DES COMPTES : (Article 1 341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983).

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et du compte de résultat de l'exercice 2023, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice.

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Articles L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1^{er} Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'Activité :

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité le secteur de :

Activité Résultats :

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information que vous jugerez utiles.



SASU KAG
15 Domaine Montjoie – 93200 SAINT DENIS
au Capital de 2000 €uros - SIRET : 850 589 953 00015

<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u> <u>DU 9 DECEMBRE 2024</u>
--

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le 9 Décembre à 13 Heures

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite la gérance.

Etaient présents :

Monsieur HAMTOUCHE Mourad propriétaire de la totalité des parts,

L'Assemblée est présidée par Monsieur HAMTOUCHE Mourad, Président.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à la disposition des membres :

1. La copie des lettres de convocations.
2. Le rapport de la gérance.
3. Le texte des résolutions proposées.
4. Les comptes de l'exercice : Bilan, Comptes de résultat, les annexes.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptable ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire à été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et résultat dudit exercice.
- Affectation des résultats.
- Quitus.
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice.

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après discussion et, lorsque personne ne demande plus la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suite :

- REPORT A NOUVEAU : 46 717 €uros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2023** dont le total est de **213 084 €uros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total est de **539 429 €uros** et dégageant un **résultat déficitaire de 8 311 €uros**.

L'exercice social a une durée de **douze mois**, recouvrant la période du **01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

(Code de commerce Articles 9 et 11. Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24-1°, 24-3°)

SASU AAO TRANSPORTS

45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

INFORMATIONS	
ANNEXE	
PRODUITES	N/PRODUITES
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	

1/REGLES ET COMPTABLE

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| - Méthode d'évaluation | * | |
| - Changement de méthodes | | * |
| - Dérogations | | * |
| - Informations complémentaires | * | |

2/COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|--|---|
| - Etat de l'actif immobilisé | * |
| - Etat des amortissements | * |
| - Etat des provisions | * |
| - Etat des échéances des créances
et dettes | * |
| - Informations complémentaires | * |

3/ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|---|
| - Crédit bail | * |
| - Engagements financiers | * |
| - Dettes garanties par des suretés
réelles | * |
| - Liste des filiales et participations | * |

4/AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de Prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 €uros - SIRET : 899 470 637 00013

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la Méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais Accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une Réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie privée.

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et installations | 10 ans |
| • Installations techniques | 3 à 5 ans |
| • Matériel et outillage | 3 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

SASU AAO TRANSPORTS
45, rue de Mazurières – 92500 Rueil-Malmaison
au Capital de 5000 Euros - SIRET : 899 470 637 00013

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 C de la liasse fiscale.

